

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du lundi 26 novembre 2012**  
~~~~~

**LOGEMENT SOCIAL
AIDE À LA RÉHABILITATION D'UNE MAISON DE VILLAGE SITUÉE
À SAINT PAUL ET VALMALLE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 novembre 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Monique GIBERT, M. Pascal DELIEUZE -M. François DAUDE suppléant de M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. Claude CARCELLER à M. Bernard JEREZ, M. Michel COUSTOL à M. Bernard CAUMEIL, Mme Catherine JOSIEN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés : M. Jérôme CASSEVILLE, Mme Florence QUINONERO

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, Monsieur Christian DOUCE

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 26 juin 2012 par laquelle la commune de Saint Paul et Valmalle a affirmé sa volonté d'acquérir pour 170 000 € une parcelle bâtie située aux 1 et 3 rue de l'église et cadastrée A 115,

Vu que la commune envisage de réhabiliter deux logements de type 3 situés à l'étage de la maison, représentant la moitié de la superficie totale, soit environ 180 m²,

Vu que c'est dans ce cadre que la communauté de communes au travers de son règlement d'aides, pourrait garantir l'équilibre financier de ce projet d'acquisition en proposant les aides financières suivantes :

- Financer à hauteur de 50 % le prix de l'acquisition de l'étage concerné par la réhabilitation des logements (d'une valeur de 119 000 €), accordant ainsi à la commune un fonds de concours de 59 500 €,
- Prendre en charge les frais de maîtrise d'œuvre à hauteur de 20 000 € maximum.

Considérant que ce projet permet de répondre à différents objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat de la communauté de communes (diversification de l'offre en logements, développement de l'offre locative sociale, réinvestissement des centres anciens...),

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'octroyer un fonds de concours de 59 500 € à la commune de Saint Paul et Valmalle en faveur de son projet d'acquisition d'une parcelle bâtie située dans le centre ancien du village et cadastrée A 115,
- de prendre en charge les frais de maîtrise d'œuvre à hauteur de 20 000 € maximum,
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement des fonds de concours sur présentation des pièces justificatives.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 731 le 30/11/12
Publication le 30/11/12
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 30/11/12
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20121126-lmc126484-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

